

## ***JEAN CALVIN : UN « ETRANGER » AU SERVICE DES ETRANGERS***

### **I. Introduction :**

Tout d'abord : bienvenue à vous tous. Puis : merci à la présidente de notre association, madame Evelyne Loizeaux, et au conseil d'administration pour leur invitation – c'est vraiment une joie pour moi de parler aujourd'hui devant vous !

Le sujet retenu pour cette conférence est celui de l'accueil des étrangers à Genève pendant le ministère que Jean Calvin y a eu de 1536 à 1538 et de 1541 à 1564. Je l'ai intitulé *Jean Calvin à Genève : un « étranger » au service des étrangers*. Comme il s'agit d'un thème que je n'ai pas encore travaillé et que j'aimerais approfondir dans le futur, je commencerai par quelques mots qui montrent pourquoi il est digne notre attention. Puis, je vous proposerai un développement en deux parties : Il s'agira, d'abord, de rappeler le parcours de Calvin, tout en insistant sur le fait qu'il est lui-même un fugitif, un exilé et un étranger à Genève . Nous verrons ensuite comment l'arrivée des étrangers à Genève dans les années 1540-1550 y est perçue, voire comment leur accueil est géré par Calvin et par les conseils de la ville.

### **II. La genèse du sujet :**

J'en viens donc à la toute première partie de mon propos, à savoir comment j'en suis arrivé à vous présenter ce sujet aujourd'hui. En effet : Pourquoi s'intéresser à l'accueil des étrangers à Genève au moment où Calvin y réforme l'Eglise ? La réponse est qu'un certain nombre d'observations démographiques intrigue. Dans les années 1540, Genève a huit, peut-être dix mille habitants selon les estimations des historiens. A la fin des années 1550, c'est pratiquement le double, sans compter les milliers de gens qui ne font que passer par la ville pour aller au bout de quelques jours ou quelques semaines en Allemagne, en Pologne, en Angleterre et ailleurs. Rien qu'entre 1549 et 1559, les *Registres* municipaux mentionnent 5 000 personnes ayant reçu le statut d'habitant dans la ville, c'est-à-dire celui qui a droit d'y vivre librement à la différence des étrangers à proprement parler, qui sont soumis à un certain nombre de contraintes. Puis, il y a aussi plusieurs centaines qui sont devenus « bourgeois », c'est-à-dire les habitants éligibles dans les différents conseils de la ville. Or ce ne sont pas

seulement les Français qui viennent à Genève à cause des persécutions religieuses dans leur pays d'origine. Ce sont aussi les Italiens, les Espagnols et bien d'autres. A quoi s'ajoute encore toute une foule d'étudiants en théologie, de pasteurs en formation et de futurs réformateurs comme John Knox qui travaillera en Ecosse, ou l'auteur du catéchisme de Heidelberg – Zacharius Ursinus. Car Genève ne représente pas seulement un refuge pour les protestants de toute l'Europe dans les années 1540-1550, mais elle devient aussi un véritable centre de formation qui concurrence et qui dépasse en importance Strasbourg, Bâle ou Zürich.

Comment est-ce possible ? C'est la grande question qui surgit, quand on réalise ce que ces observations démographiques veulent dire au juste. Le simple fait que la population de Genève ait pu doubler en une vingtaine d'années est en effet énorme. Puis, il ne s'agit pas seulement d'acquérir une certaine ouverture d'esprit qui accepte la présence des étrangers dans « sa » patrie en si grand nombre. Mais il s'agit, encore, de revoir et de développer tout un projet d'urbanisme et toute une économie. Les nouveaux venus doivent bien trouver leur place dans la ville, qui n'était pas prévue pour et qui ne se doutait pas de ce qui allait lui arriver quand elle a engagé Calvin comme son pasteur. Sans parler du fait qu'il fallait encore ne pas avoir peur et témoigner d'un certain courage à l'égard des Etats voisins. Que Genève soit un refuge pour les protestants de l'Europe entière, ne plaisait ni aux Rois de France, ni à l'Empereur, ni au duc de Savoie – lui qui a toujours considéré Genève comme son territoire et qui a tenté de s'en emparer en 1602 encore, pour la dernière fois...

Qui est alors responsable de ces évolutions « démographiques » ? Force est de constater qu'un seul puisse être mis en cause : c'est Calvin qu'on vient écouter ; c'est son aide qu'on y vient implorer ; c'est encore lui qui doit, le plus probablement, convaincre les Genevois du bien-fondé et de la nécessité d'ouvrir leurs portes aux étrangers qui veulent s'y réfugier. Malgré les résistances patriotiques. Malgré les difficultés urbaines et économiques. Malgré le danger que cela implique pour l'indépendance de la ville. Comment s'y est-il est donc pris ? Comment les familles genevoises ont-elles perçu ces évolutions dans « leur » ville ? Quels arguments ont pu être avancés pour soutenir, pour limiter, ou pour tout simplement arrêter cet afflux impressionnant de « fugitifs » ? Telles sont, plus précisément, les questions que les

évolutions démographiques à Genève dans les années 1540 à 1550 suscitent et que j'aimerais aborder avec vous cet après-midi, en guise d'un premier pas vers une recherche plus détaillée et plus approfondie sur ce sujet dans le futur.

### **III. Jean Calvin comme un fugitif, un exilé et un étranger :**

Si l'on veut comprendre comment il se peut que la ville de Genève connaisse une si grande évolution démographique en une vingtaine d'années, il faut commencer par réaliser que l'initiateur même de ces changements est un fugitif, un exilé et un étranger dans les lieux où il vit. C'est-à-dire que Calvin sait ce que cela signifie quitter sa patrie pour ne jamais y revenir, parce qu'on y risque sa vie. Il connaît aussi les difficultés que les exilés rencontrent dans les pays où ils transitent et où ils s'enfuient.

Au fond, Calvin passe plus de la moitié de sa vie hors de sa patrie. Né en 1509 à Noyon, il fait d'abord ses études à Paris. Comme son père veut qu'il devienne juriste, il l'inscrit à la faculté de droit à Orléans en 1526. C'est pourtant à Bourges, où Calvin arrive en 1529, qu'il obtient sa licence en droit et il « termine » son cursus. Entre 1530 et 1532, il perfectionne sa formation humaniste à Paris et il embrasse petit à petit les idées réformatrices. Si on ne sait pas exactement quand ni comment il se convertit, il reste qu'il se trouve aux côtés de Nicolas Cop en 1533 et il œuvre alors ouvertement pour la cause « évangélique » en le soutenant dans ses initiatives.

Cette année 1533 est, d'ailleurs, celle où toute sa vie bascule : Nicolas Cop est élu recteur de l'Université de Paris, il prononce un discours qui affirme le besoin de la Réforme de l'Eglise le jour même de son investiture, il est accusé d'hérésie par ses adversaires, et il doit vite s'enfuir. S'il se rend en Suisse, Calvin, qui est visé aussi, choisit pour sa part d'attendre que la situation se calme et qu'elle redevienne favorable au parti « évangélique ». Il vit alors dans la clandestinité auprès de ses amis à Angoulême, à Nérac ou à Poitiers. Or la situation en France ne s'arrange pas et c'est, en fait, toute une période mouvementée de huit ans qui commence pour lui – huit ans pendant lesquels il changera une bonne dizaine de fois de domicile dans quatre pays.

Tout d'abord, Calvin fait donc l'expérience de ce que cela veut dire vivre sous un faux nom – Charles d'Espeville - dans sa propre patrie. Il découvre aussi ce que cela veut dire devoir fuir dès que sa couverture est trahie, à plusieurs reprises. Quand il

vient à Noyon au printemps 1534 pour y résilier les bénéfices de chanoine hérités de son père, il y connaît même la prison, d'où il a, par ailleurs, assez de mal à sortir. Enfin, lorsque la dite *Affaire des Placards* éclate en automne de la même année et François I<sup>er</sup> se prononce ouvertement contre les idées réformatrices, Calvin décide de partir en exil lui aussi. Ses pas se dirigent alors vers Bâle où vit son ami Nicolas Cop.

A Bâle, Calvin fait pour la première fois l'expérience de l'hospitalité envers les fugitifs et il y découvre l'une des villes les plus tolérantes à cette époque, où les savants se rencontrent et où les réfugiés de plusieurs pays affluent. Malgré la sécurité de la ville, Calvin préfère y séjourner, de nouveau, sous un faux nom – celui de Lucianus, qui reprend en désordre les différentes lettres de son nom de famille. Or Calvin ne reste pas longtemps à Bâle. Dès que la première version de son *Institution de la religion chrétienne* est finie en 1536, ses pas se dirigent vers l'Italie et la ville de Ferrare où il séjourne alors à la cour de Renée de France, connue pour ses sympathies pour la cause « évangélique ». Ici aussi, c'est sous un faux nom – toujours celui de Lucianus – qu'il vit. Lorsque sa couverture est, une fois de plus, trahie, il s'en va, presque comme d'habitude déjà !, au plus vite. Il se rend alors, en cachette encore, à Noyon et à Paris où il finit de régler ses affaires et revoit sa famille. Pendant son séjour à Paris, il finit par prendre, aussi, des risques considérables pour sa vie : il tente d'y rencontrer un certain Michel Servet pour discuter avec lui et pour le faire changer d'avis quant à ses idées sur la Trinité, jugées partout comme hérétiques que ce soit par les protestants ou par les catholiques. Or Servet ne vient pas au rendez-vous convenu, même si Calvin l'attend pendant une semaine au risque d'être découvert et de perdre ainsi sa vie ! Déçu par Servet, Calvin quitte alors, définitivement, sa patrie.

C'est maintenant vers Strasbourg qu'il se dirige. Comme les guerres entre François I<sup>er</sup> et Charles Quint rendent les routes du Nord-Est de la France dangereuses, il fait un grand détour par la Bourgogne, par Lyon et par la Suisse. Or les Genevois réalisent qui il est au juste quand il arrive dans la ville et ils alertent aussitôt leur pasteur, Guillaume Farel. *L'Institution de la religion chrétienne* a déjà rendu célèbre Calvin, et Farel fait tout pour qu'il reste avec lui afin de réformer la ville. Si Calvin accepte finalement sa proposition, il accomplit cette tâche avec un zèle tel qu'il arrive bientôt à se fâcher avec les différents conseils de la ville. Quand il veut que tous les

habitants signent la confession de foi qu'il rédige pour Genève, son initiative est de trop. Au premier incident venu, un différend avec les Bernois au sujet des cérémonies où les Genevois veulent suivre l'opinion de leurs voisins suisses plutôt que celle de Calvin, il est chassé de la ville. Il retourne ainsi à la vie « nomade » en 1538.

Calvin se rend d'abord à Bâle où il a déjà vécu. Mais le réformateur de Strasbourg, Martin Bucer, a appris que Genève l'a congédié, et il le presse fort d'y venir. Au bout de quelques semaines, Calvin finit par accepter sa proposition et il déménage à Strasbourg. Il y devient enseignant dans les écoles de la ville et pasteur des « réfugiés » au temple Saint Nicolas. Cette communauté des réfugiés, on la désigne souvent comme celle des Français. En réalité, la paroisse de Calvin est fréquentée par bien d'autres aussi. Il y a en particulier les Italiens qu'on retrouvera plus tard à Genève. Hormis l'expérience du travail avec les réfugiés, Calvin commence aussi à cultiver un autre « trait » de son caractère à Strasbourg : il ouvre ses portes aux passants, et cela au point que certains affirment que sa maison en devient plus remplie que celle de Luther, lui aussi très bien connu pour son hospitalité.

Or Calvin ne reste pas longtemps à Strasbourg une fois de plus. Il reprend, tout d'abord, la route pour assister à plusieurs colloques théologiques en Allemagne, qui tentent en vain de résoudre le conflit entre les protestants et les catholiques. Puis Genève connaît maints désordres dès 1538. Aussi ses magistrats s'empressent de faire revenir Calvin pour y reprendre le travail de Réforme. Il hésite longtemps, mais il s'y rend finalement en 1541. S'il ne quitte plus vraiment Genève dans sa vie, il n'obtiendra pourtant le statut de « bourgeois » qu'en 1559, c'est-à-dire cinq ans avant sa mort. Il sera d'ailleurs longtemps vu comme un « étranger » dans la ville. Tout ceci dit, Calvin y mettra à profit ses expériences d'un homme exilé, en route pendant huit ans de sa vie pour aider les autres, qui se trouvent eux aussi dans cette situation difficile. Il ouvrira sa porte à beaucoup qui passeront ici quelques jours, là quelques semaines, chez lui. Il s'emploiera aussi à ce que Genève accueille ceux qui y cherchent le refuge devant les persécutions dans leurs pays d'origine. Bref, il sera non seulement un théologien et un pasteur hors normes, mais il sera encore un « étranger au service des étrangers » dans sa vie. Un inconnu lui écrira un jour, à défaut de pouvoir venir à Genève : « Ton hospitalité, au nom de Christ, n'est ignorée de personne en Europe ! »

#### **IV. L'accueil des étrangers à Genève**

Si nous venons de voir que Calvin savait très bien ce que cela veut dire être un fugitif qui sillonne les routes de l'Europe avec un sac à dos, en danger permanent d'être découvert et mis à mort, comment se passent, maintenant, les choses à Genève depuis le retour de Calvin en 1541 du point de vue du sujet qui nous intéresse aujourd'hui ?

Tout d'abord : on n'y oubliera jamais, comme je l'ai déjà suggéré, que Calvin soit français. Ses adversaires ne manqueront pas une occasion pour se moquer de lui comme d'un étranger, non seulement dans la rue mais aussi pendant les cultes ! Puis : l'arrivée en masse des réfugiés à la fin des années 1540 suscite de l'opposition parmi les plus vieilles familles genevoises regroupées dans le parti des dits « Libertins » et menées par Ami Perrin. Car elles craignent de plus en plus pour leur influence politique dans les conseils municipaux et pour l'indépendance de la ville. Elles peuvent aller jusqu'à se plaindre en 1551 dans ces termes : « Quoi ! Ce n'est pas assez que les suppôts de Calvin, que des étrangers nous vexent par leur morgue austère, leurs médisances et leurs censures : il faudra encore en recevoir des Lois ? C'était pour leur préparer un asile que nos Pères ont bravé tous les dangers, c'était pour qu'ils viennent occuper les places qu'ils laissaient, pour en priver leurs enfants, pour qu'ils viennent nous y braver ? La prospérité de l'Etat ne peut naître que dans les mains d'hommes sages, dont la piété a autant de douceur, dont la charité a tant d'indulgence : c'est parce qu'ils nous aiment qu'ils nous enlèvent les charges et les honneurs et qu'ils les exercent avec tant de gloire ? Non, nous ne devons pas le souffrir ! »

Ces quelques mots résument les humeurs, parfois assez contradictoires, de toute une partie de la population « originelle » de Genève devant les masses des étrangers qui arrivent dans « leur » ville. [1] D'une part, les Genevois ont besoin de Calvin pour que la Réforme se maintienne à Genève et pour qu'on n'en revienne pas à la domination des Princes-Evêques catholiques sur la ville, comme il est presque arrivé dans les années 1538 à 1541. D'autre part ils ne veulent pourtant pas de son idéal religieux, trop austère à leur goût, et ils sentent que ce sont précisément les étrangers qui aident Calvin à le promouvoir contre eux. [2] Les Genevois ont aussi lutté pendant plusieurs décennies pour leur indépendance sur le Duché de Savoie, tout en s'appuyant

sur la ville de Berne en Suisse. Or, comme les Bernois n'aiment pas Calvin et sa théologie, ceci se retourne non seulement contre lui, mais encore contre les étrangers qui le soutiennent. Car Genève a vraiment besoin de l'alliance avec Berne pour assurer sa sécurité : elle suscite déjà les envies des Rois de France de par sa position géographique ; le fait d'être une ville protestante provoque ensuite ces mêmes Rois de France, Charles Quint et le Duc de Savoie qui veut, en particulier, sa ruine. [3] Les vieilles familles genevoises craignent encore pour leur influence politique dans la ville qui diminue à chaque fois que le droit de « bourgeoisie » est accordé à un réfugié. Ceci dit, les taxes liées à l'acquisition de ce statut représentent jusqu'à 20% des recettes de la ville et on n'est donc pas prêt à s'en passer, sauf en 1555 quand les animosités entre les Libertins et Calvin culminent. [4] Les vieilles familles genevoises ressentent mal, enfin, que toute une partie des réfugiés soit des gens qui bousculent la vie économique de la ville. Elles ont peut-être la propriété des terres et des maisons, mais elles n'ont pas les liquidités pour investir, à la différence de toute une partie des réfugiés. Ces derniers amènent aussi de nouveaux savoir-faire avec eux, à commencer par l'imprimerie et à terminer par le tissage et la production de la soie, ce qui suscite, de nouveau, les envies. [5] Bref, la situation à Genève n'est pas du tout calme au début des années 1550. Les conseils municipaux connaissent des débats vifs. C'est même, parfois, la cohue dans les rues où les Libertins et les partisans de Calvin s'affrontent en public. [6] Juste pour nuancer ce tableau qui met en exergue l'opposition des anciennes familles genevoises à l'arrivée des « étrangers » dans leur ville, il doit être dit que les réfugiés peuvent pourtant envenimer la situation eux aussi : par exemple, quand ils refusent de se mélanger avec les Genevois de souche, ou quand ils ne se marient qu'entre eux. Il doit aussi être rappelé que la lutte des vieilles familles genevoises est le plus souvent d'ordre « politique ». Quand plusieurs centaines de pauvres réfugiés français arrivent d'un coup au début des années 1550, les conseils municipaux leur permettent sans hésiter de s'installer dans les villages autour de Genève qui appartiennent à la ville, pour qu'ils y travaillent la terre et qu'ils y vivent.

Quelle est, maintenant, la réaction de Calvin en face de ses adversaires ? Je dois avouer que comme je ne suis qu'au début de mon travail sur ce sujet, je ne peux pas vous offrir aujourd'hui ni une étude détaillée des registres de la Compagnie des

pasteurs, ni une étude des registres des conseils municipaux de Genève, qui doivent contenir des renseignements utiles sur ce sujet. J'espère pouvoir aller un jour à Genève pour les éplucher et pour mesurer qu'en est-il au juste de la réaction de Calvin ou des arguments avancés de part et d'autre pour gérer et résoudre cette « crise ». Je peux néanmoins vous présenter quelques premiers éléments dès cet après-midi, qui montrent bien à quel point la question de l'accueil des étrangers comptait pour Calvin.

Tout d'abord, Calvin est exaspéré par les attaques contre les réfugiés. En 1554, au plus fort des hostilités avec les Libertins d'Ami Perrin, il écrit : « Pour moi, ce m'est plus tolérable d'être attaqué personnellement, que de voir les malheureux exilés du Christ, qui vivent ici, être tous les jours tourmentés de nouvelles vexations. » Afin de n'en citer que deux, on peut penser au fait que les Libertins réussissent à interdire le port des armes aux habitants d'origine étrangère en 1553, ce qui les relègue, en fait, au statut de simples étrangers en visite dans la ville. Ou bien on peut penser au projet des Libertins formulé pour la première fois en 1551 et réitéré plusieurs fois jusqu'à 1555 - celui qu'on interdise aux étrangers, qui ont pourtant acquis le droit de bourgeoisie, de voter pendant dix ans ou plus, sinon de « geler » les acquisitions de ce statut dans la ville. A la différence de la première proposition, il ne sera pourtant pas nécessaire de l'abroger dès que Calvin aura vaincu Perrin en 1555. Car elle n'aura pas réussi à passer. Si les étrangers qui deviennent bourgeois à Genève perturbent les anciennes familles, leur présence est aussi, comme j'ai déjà dit, une source de nouvelles opportunités économiques. En quelque sorte, c'est justement ce qui leur est reproché à Genève qui fera leur salut, à savoir que bon nombre parmi eux sont des artisans qualifiés ou des banquiers qui peuvent investir, d'où l'essor palpable de la ville malgré les difficultés liées à la gestion des vagues de réfugiés, qui y arrivent jour et nuit...

En face de l'opposition des « vieilles » familles genevoises contre l'arrivée en masse des étrangers dans la ville, Calvin déploie, aussi, un discours théologique et une prédication dont le but est de promouvoir l'accueil des étrangers dans la ville comme un devoir majeur du chrétien à partir de la Bible elle-même. C'est, par exemple, dans ses commentaires et dans ses leçons sur les Prophètes qu'on trouve un certain nombre de propos, qui ont de quoi étonner le lecteur de Calvin par les choix qu'il y opère :



Dans l'Ancien Testament, et plus précisément dans les Prophètes, il existe des textes étranges qui s'adressent non seulement aux Israélites et aux Juifs, mais encore à d'autres peuplades voisines. Ces textes annoncent le plus souvent leur ruine, à l'instar de ce qui arrive, d'abord, aux Israélites du Royaume du Nord qui tombent sous la domination des Assyriens et, ensuite, aux Juifs du Royaume du Sud qui tombent sous la domination des Babyloniens, à la fin du VIII<sup>ème</sup> siècle et en 586 avant Jésus-Christ. Or la question se pose de savoir pourquoi les Prophètes s'attaquent non seulement à l'infidélité des Israélites et des Juifs envers leur Dieu ou aux injustices commises par leurs chefs, mais pourquoi ils s'attaquent aussi à ces peuplades voisines comme les Iduméens ou les Moabites. On pourrait s'attendre que l'argument décisif d'un Calvin – puriste en la matière de religion – soit de dénoncer leur culte de dieux païens, alors qu'ils sont issus de la lignée des patriarches de l'Ancien Testament et ils ont connu le Dieu d'Israël. Or Calvin n'adopte pas cette approche des textes. Selon lui, le crime de ces peuples n'est pas, en premier lieu, de mal croire. Il est, tout simplement, de se comporter cruellement envers les Israélites et les Juifs qui sont comme leurs « frères » ou comme leurs « cousins », c'est-à-dire membre d'une et même famille. Leur crime envers les Israélites et les Juifs est, plus précisément, de ne pas les aider en danger. Il est de ne pas les recevoir chez eux quand ils fuient les armées assyriennes ou babyloniennes. Il est de leur tendre même des pièges, voire de s'associer avec leurs ennemis par la soif du butin. Ce n'est que dans un second temps que leur attitude dénote aussi une certaine forme d'idolâtrie : Par le fait même que ces peuples n'aiment pas leurs prochains, ils montrent – dit Calvin – qu'ils n'aiment pas Dieu non plus...

Le propos de Calvin dans son commentaire du prophète Esaïe chapitre 15, verset 6 résume peut-être le mieux son approche de ces textes. Je traduis librement : « Le prophète s'adresse (ici) aux Moabites, comme s'il était en train de les implorer (au nom de Dieu) : Vous êtes nos voisins, liés à nous par le sang : recevez et assistez ceux qui sont en détresse ; et si vous ne choisissez pas d'aider, ne leur faites pas de mal au moins. (Or) il est certain que les Moabites n'ont pas agi de cette manière envers les Juifs. Et comme j'ai déjà dit il y a peu, le Prophète nous montre alors que si la justice que la Nature (même) demande, est bafouée cruellement, cela devrait être exécuté. Ce passage doit en effet être soigneusement étudié. Car Dieu montre ici

combien grand est le soin qu'il a de son peuple : Les maux qui lui sont faits l'affectent comme s'ils étaient faits à l'égard de lui-même. C'est pourquoi apprenons de ce passage à être aimables et prévenants envers les fugitifs et les exilés, et surtout envers les croyants qui sont bannis à cause du fait qu'ils confessent la Parole de Dieu. Rien n'est plus détestable ou abominable devant Dieu que la barbarie et la cruauté. »

S'il n'y a donc pas de doute que Calvin fonde son approche de l'accueil des étrangers dans la Bible et qu'il n'hésite pas à appliquer les leçons qu'il y trouve à son époque, il ne se contente pas de parler ou écrire. Il agit aussi ! Tout d'abord, il donne l'exemple lui-même en accueillant certains réfugiés chez lui ou en leur cherchant des logis partout où il est possible de les abriter. Puis, il organise l'aide aux fugitifs par création d'une fondation particulière qu'on appelle la *Bourse française*.

Qu'est-ce que cette *Bourse française* ? Ses origines ne sont pas très bien connues. Il est communément supposé que son apparition est liée au legs de David de Busanton, un riche marchand du Hainaut, qui décède dans la maison même de Calvin, où ce dernier l'accueille à Genève. Le 25 juin 1545, Calvin communique sur ce sujet devant le conseil municipal et il précise qu'il s'agit d'une somme importante qui lui a été confiée par David de Busanton avant de mourir. Si les origines de la *Bourse française* remontent donc à 1545, ce n'est que vers 1549 où elle est, pour ainsi dire, institutionnalisée. Au début, ce sont Calvin et ses collègues pasteurs qui la gèrent. Avec le temps et avec le nombre croissant des réfugiés, ceci devient toutefois impossible à assumer. D'une part, il faut d'autres personnes pour s'en occuper et, d'autre part, il faut aussi renflouer les fonds qui commencent à manquer.

Au niveau de la gestion de la *Bourse française*, Calvin se tourne vers les diacres qui accomplissent le quatrième ministère au sein de l'Eglise, c'est-à-dire le soin des pauvres et des malades. Ce sont eux qui gèrent désormais la *Bourse* tout en tenant un livre des comptes, régulièrement soumis au Consistoire, c'est-à-dire l'assemblée des pasteurs, des anciens et des diacres qui « gouverne » la vie d'Eglise à Genève. Parmi ces diacres, nombreux sont par ailleurs des personnes fortunées comme, par exemple, Jean Budé. Celui-ci tient les livres de comptes de la *Bourse* pendant vingt-six ans jusqu'à 1575 et il apparaît, à son tour, comme un personnage très étonnant et très ouvert : ici il se sert de la *Bourse* pour aider un Juif à passer en Angleterre, là il ose

loger chez lui un homosexuel qui ne se cache même pas de son orientation et qu'il défendra publiquement quand ce trait de sa personnalité aura été découvert...

En ce qui concerne ensuite la manière dont les fonds de la *Bourse française* sont renfloués dans les années 1550, ceci se fait soit par des dons particuliers, soit par des « activités » où Calvin est régulièrement impliqué. Denis Raguénier transcrit ainsi, avec son accord, ses prédications depuis 1549, et celles-ci sont ensuite éditées au profit de la *Bourse française*. Calvin et les diacres négocient aussi un autre grand « coup », cette fois-ci avec les imprimeurs de Genève. Ceux-ci acceptent en effet que les bénéfices des ventes du dit *Psautier français*, l'un des livres les plus édités dans la ville à cette époque, aillent au profit de la *Bourse*, ce qui permet de gérer tant bien que mal les difficultés liées à l'arrivée et au passage des réfugiés à Genève.

## **V. Conclusion :**

Comment conclure, vu que le temps prévu pour cette conférence est déjà fini ? Nous avons commencé par découvrir cette étonnante évolution démographique que la ville de Genève connaît dans les années 1540 et 1550, à savoir que son nombre d'habitants double et qu'elle devient un centre international de formation théologique. Nous avons ensuite découvert un visage de Calvin qui reste souvent ignoré : nous avons rencontré un homme qui a connu la clandestinité, un homme qui a voyagé à travers l'Europe avec un sac à dos pendant des années, un homme qui a vécu pendant vingt cinq ans en exilé à Genève. Nous avons, enfin, réalisé comment l'accueil des étrangers y a été géré par les uns et les autres, quand le problème s'est soudain posé à cause de la notoriété de Calvin. Or, ce que nous avons entendu montre que ce n'était pas un sujet qui faisait l'unanimité dans la ville *et* que cela n'a pas empêché Genève de devenir une ville de refuge pour les étrangers ! C'est, comme j'ai déjà dit, quelque chose d'énorme. C'est quelque chose d'énorme, tout simplement parce que si nous jetons un coup d'œil à la difficulté qu'on a en Occident à accueillir les « étrangers » de nos jours, il y a de quoi être interpellé, interpellé par ce qui se passe à Genève du temps de Calvin. En effet – et ce sera ma touche personnelle pour terminer – le sujet de l'accueil des étrangers à Genève possède une ouverture vers notre monde tel qu'il est. En me lançant dans ce travail, mon vœu est alors, aussi, que la façon dont on s'y

est pris à Genève, puisse aider, je ne dis pas à faire nécessairement de même ni dans les mêmes proportions, mais à faire mieux qu'on ne fait dans nos sociétés actuelles !